

COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS
ARRETE DU MAIRE n° 20-11
ENQUETE PUBLIQUE

Pièce Jointe N°1

Le maire de la commune de SAINT ROMAIN DE LERPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières affectées par la Commune, notamment en matière de voirie,

Vu le Code de la Voirie Routière, articles L141-3 et suivants relatifs au classement/déclassement des voies communales et articles R141-4 et suivants relatifs aux modalités d'enquête publique en vue de ce classement/déclassement,

Vu le Code Rural et de la pêche maritime, articles L161-10 et suivants et D161-1 à R161-27 relatifs aux chemins ruraux,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, Livre 1er, Titre III, chapitre IV (enquêtes publiques),

Vu le décret 76-921 du 8 octobre 1976 modifié fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu le décret 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales, article 8,

Vu le décret 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la voirie routière, article 4,

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs domiciliés en Ardèche,

Vu la délibération 20-04 du Conseil Municipal du 04 février 2020 prescrivant une enquête publique pour modification de voirie dans les quartiers Chanteperdrix, Bressieux, Beauliac et Grangeasse,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête,

ARRETE

- **Article 1** - Une enquête publique relative à la mise à jour de la voirie communale dans les quartiers Chanteperdrix, Bressieux, Beauliac et Grangeasse aura lieu du 21 février 2020 au 9 mars 2020 à 11h00 à la mairie de SAINT ROMAIN DE LERPS.

- **Article 2** - Cette enquête portera sur :

- 1) le déplacement du chemin rural quartier Chanteperdrix : création d'un nouveau chemin rural et aliénation d'une partie du chemin rural existant (Fustier / Praly),
- 2) le déplacement du chemin rural quartier Bressieux : création d'un nouveau chemin rural et aliénation d'une partie du chemin rural existant (Pommaret/...),
- 3) le déplacement du chemin rural quartier Beauliac : création d'un nouveau chemin rural et aliénation d'une partie du chemin rural existant (Blache),
- 4) le déclassement d'une partie de la Voie Communale n° 24 quartier Grangeasse (GFA Dufresne).

- **Article 3** - Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant :
 - une notice explicative,
 - un plan de situation,
 - le projet de modification de voirie envisagée,
 - un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie à modifier, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées pour la future voie,
 - la liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ou riveraines de celui-ci,
 - s'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses,et un registre préalablement ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de SAINT ROMAIN DE LERPS, siège de l'enquête.

Le public intéressé pourra prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture du secrétariat au public (lundi, mardi mercredi et samedi de 9h à 11h, jeudi de 16h à 18h), et formuler ses observations ou propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SAINT ROMAIN DE LERPS, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

- **Article 4** - Monsieur Georges RUSSIER, inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs du département de l'Ardèche, est nommé commissaire enquêteur pour conduire l'enquête. Il tiendra une permanence en mairie le 21 février 2020 de 9h00 à 11h00 h et le 9 mars 2020 de 9h00 à 11h00 et recevra également les observations du public.

- **Article 5** - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées.

- **Article 6** - le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de l'enquête (l'Hebdo de l'Ardèche et le Dauphiné).

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché à la mairie et dans les lieux réservés à cet effet dans la commune.

Un arrêté sera également affiché sur le terrain, aux extrémités de chaque projet, par panneaux visibles à partir de la voie publique, et publié dans les mêmes conditions de date et de délai sur le site Internet de la commune et sur le panneau lumineux à messages variables.

- En outre, les propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise ou riveraines du projet seront avisés individuellement de l'ouverture de l'enquête lorsque leur domicile est connu ou leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Lorsque leur domicile est inconnu, la notification sera faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

- **Article 7** - A l'issue de l'enquête, le rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat au public.

- **Article 8** - Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le Préfet de l'Ardèche et à Monsieur Georges RUSSIER, commissaire enquêteur.

Fait à St Romain de Lerps



Le Maire

Re 4 février 2020

Annonces légales



AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 16 décembre 2019 est dans le département de l'Ardeche de 191 € pour l'année 2020. Aucune remise, ni ristourne n'est autorisée (article 5).

OFIS INFORMATIQUE

SARL au capital de 60 000 €
Siège social : 790, Route de Lyon
ZI La Lombardière - 07430 DAVEZIEUX
RCS AUBENAS 393 145 958

Clôture de liquidation Chirurgiens Dentistes de la VOLANE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Olivier FAURE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Jordan DOIREL, demeurant 6, Route de la Ribaudy - La Chaire - 42410 PELUSSIN, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

SEJARL de dentistes en liquidation
au capital de 82 500 €
Siège social et de liquidation :
26, Bd de Vernon - 07800 VALS-LES-BAINS
RCS AUBENAS 451 531 750

Textiles Industries CHOMARAT

Société par actions simplifiée
au capital de 17 510 910 €
Siège social : 35, Avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD
RCS AUBENAS 501 607 885

B2S

SAS en liquidation au capital de 3 000 €
Siège social et de liquidation :
230, Avenue Pierre Mendès France
07350 CRUAS
RCS AUBENAS 853 305 880

LAGO réunit le 30/11/2019 au 26, Bd de Vernon - 07600 VALS-LES-BAINS a approuvé le compte définitif de liquidation, décharge M. Marc BERTHON, demeurant Le Meysonnet - 07600 VALS-LES-BAINS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation à compter du jour de l'acte assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUBENAS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur
20022415

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2019 l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bruno SECHERESSE, demeurant 230, Avenue Pierre Mendès France - 07350 CRUAS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUBENAS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur
20022882

DUMEZ-JAUNATRE HOLDING

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Lager-Bressac (Ardèche) du 29 janvier 2020, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : Mazabet - 07210 SAINT-LAGER-BRESSAC.
Objet : La prise de participation sous une forme quelconque dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou non commerciales ; L'exploitation de portefeuilles de valeurs mobilières ; La prestation de services auprès des entreprises filiales et notamment les prestations d'ordre financier, immobilier, commercial, administratif, comptable, juridique, de gestion ou autres.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 500 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions entre associés ou à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la société.
Président : Mme DUMEZ Isabelle, demeurant Mazabet - 07210 SAINT-LAGER-BRESSAC.
Directeur Général : Mme JAUNATRE Mofira, demeurant Brune - 07210 SAINT-LAGER-BRESSAC.
La société sera immatriculée au RCS d'AUBENAS (Ardèche).
Pour avis, le Président
2002196

L'ATELIER DE LA GUINGUETTE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aubenas du 23 janvier 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée d'Architecture.
Dénomination :
Siège social : 56, Rue Olivier de Serres - 07400 LE TELL.
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte, et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace. A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.
Capital : 1 000 euros.
Cogérance : Mme Sylvia BELLONO - 38, Rue René Grimaud - 07200 AUBENAS ; Mme Yoïaine ARINICHAND épouse SENAC - 56, Rue Olivier de Serres - 07400 LE TELL ; M. Fabien GIBBA - 10, Rue de Constantine - 07200 AUBENAS.
Immatriculation au RCS d'AUBENAS.
Pour avis, la Cogérance
2001995

ANNONCES LEGALES Veronique GUILLOTTE Veronique FIAT

7, avenue de Verdun - BP 116
25001 VALENCE Cedex
Tél : 04 75 86 20 09
Fax : 04 75 86 20 02
annonces.legales@hebdo-ardeche.com

ARDECHO CREMERIE

Suivant acte sous seing privé en date à Lablachère (Ardèche) du 22 janvier 2020, il a été constituée une Société responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
Capital : 10 000 euros.
Siège social : 72, Route de Joyeuse
07230 LABLACHÈRE.
Objet : Fromagerie, crème, épicerie fine, vente de produits accessoires alimentaires, vente de vins à emporter.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Gérantes : Mme CHATELARD Nicole épouse POISSON, demeurant 1116, min de Fontgraze - 07230 LABLACHÈRE et Mme ROYO Rosette, épouse CHATELARD demeurant Le Rouvier - 40, Rue de Lablachère - 07230 PLANZOULES.
La société sera immatriculée au RCS d'AUBENAS (Ardèche).
La Gérante
2002

BAR DES CHATAIGNERS

Erseigne commerciale : BAR RESTAURANT LES CHATAIGNERS
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 500 euros.
Siège : Le Bresson - 07190 MARCOLS-LES-EAUX.
Objet : Bar-restaurant.
Durée : 99 années.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Mme FERREOL Marina, demeurant Le Bresson - 07190 MARCOLS-LES-EAUX.
Directeur Général : M. FERREOL Stéphane, demeurant Le Bresson - 07190 MARCOLS-LES-EAUX.
Immatriculation au RCS d'AUBENAS.
Pour avis
2002277

DIRECT-INDUSTRIEL-SERVICES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 janvier 2020 à Les Illiers-sur-Eyrieux il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination :
Capital : 10 000 euros.
Siège social : 435, Rue du Bas Par
07360 LES OLLIÈRES-SUR-ÉYRIEUX.
Objet : Maintenance industrielle fin aux parties électriques et électronique.
Durée : 99 années.
Présidence : M. GALLOIS Xavier, demeurant 435, Rue du Bas Par - 07360 OLLIÈRES-SUR-ÉYRIEUX.
Immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés d'AUBENAS.
Pour avis, le Président

Constitution de société

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vallon-Font-d'Arc du 19/01/2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière.
Dénomination :
ADREQUE CUD RESIDENCE

SAJU

SASU au capital de 500 €
Siège social : 1340, Route d'Aubenas
07200 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS
RCS AUBENAS 819 527 433

SAJU

Par décision AGE du 04/02/2020, il a été décidé de nommer M. DEBROUWER Florian - Le Grand Pré - 07440 ALBOUSSIERE en qualité de Président en remplacement de M. GHEBBARI Jimmy, à compter du 04/02/2020. Modification au RCS d'AUBENAS.
2002357

Changement de régime matrimonial
Maitre Denis VALLE
Notaire à AUBENAS (07200)

Communauté de Communes VAL'EVRIEUX

Le Président de la Communauté de communes Val'Evrieux certifie avoir affiché en MAIRIE DE ST-AGREVE et en MAIRIE DE ST-JULIEN-D'INTRES et au siège de la Communauté de communes Val'Evrieux, à partir du 17 janvier 2020 pour une durée de minimale de deux mois l'arrêté préfectoral suivant :
• ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 07-2019-12-27-007 du 27 décembre 2019 Déclarant d'utilité publique les travaux de captage et les mesures de protection de la ressource, autorisant la production d'eau et sa distribution pour la consommation humaine, instaurant une servitude de passage pour le captage de La Mollie situé sur la commune de ST-AGREVE pour une alimentation pour la commune de ST-JULIEN-D'INTRES.
2002265

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-DE-LERPS ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête du 21 février au 9 mars 2020 à 11h00 pour modification de voirie dans les quartiers Chantepèdrux, Bressieux, Beaulieu et Grangeasse.
Dossier consultable en mairie.
Toute personne pourra déposer ses observations sur le registre papier ou les adresser par courrier postal au commissaire-enquêteur en mairie.
Permanences de M. Georges RUSSEY, commissaire-enquêteur, le 21 février 2020 de 9h00 à 11h00 et le 09 mars 2020 de 9h00 à 11h00.
2002390

AVIS DIVERS

Maitre Denis VALLE
Notaire à AUBENAS (07200)

CARNET | ANNONCES LÉGALES

RAND-GRANGES

sme : les Boucles Drôme-Ardèche février en Ardèche



Drôme-Ardèche, présentées ce mardi à Livron, se dérouleront les 29 février à Granges et le 1^{er} mars à Livron.

se cycliste les la course, cette journée nese et bien sûr la Drôme-Ardèche sportive sera ponctuée diffusion de la course sur lieu le 29 février par de nombreuses ani-écran géant. Une belle valorisation erand-Granges. mations aux abords de la du territoire avec la diffu- rse à obtenu le ligne de départ et d'arri- sion sur la chaîne l'Equi- Séries en 2020 vée : manège à propul- pe, et des coureurs dispo- sion parentale pour les nibles pour des photos, enfants de 2 à 12 ans, seifies et autographes. Un parcoure de BMX avec le Comité Ardèche de cy- bon moment en vue qui s-coureurs de re- clisme, mini-poulailler et se déroulera le samedi 29 février côté Ardèche et Roule ma poule, espace le dimanche 1^{er} mars côté Drôme. Un rendez-vous à jeux autour du vélo, dé- noter dans vos agendas monstrations de kating entre le passage des cou- pour une belle fête du reurs avec Yoann Gav- ur la ville et le

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
le dauphiné

Valérie Grange Ana Bartel
>> 04 75 79 78 56 >>> 04 75 72 77 53
LDLlegales@le-dauphiné.com LDLlegales@le-dauphiné.com

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

ville de DIE COMMUNE DE DIE

Avis d'appel public à la concurrence

M. GILBERT TREMOLET - Maire
Rue Félix Garnier - 26160 DIE - Tél : 04 75 21 08 77
L'avis implique un marché public.

Objet : mission d'audit, de conseil et d'assistance pour la préparation et la passation des marchés publics d'assurance de la ville de Die

Référence acheteur : AMO ASS

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 70% Valeur technique de l'offre

30% Prix

Remise des offres : 28/02/20 à 17h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 04/02/20

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://le-dauphiné.marchespublics-eurolegales.com>

196276800

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Nom du titulaire et montant du marché : EUROVIA DALA à 07200 Aubenas pour un montant de 211 026,84 € HT.

1962718200

AVIS

Droit de préemption urbain

COMMUNE DE LENS-LESTANG

Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 31 janvier 2020, le conseil municipal de Lens-Lestang a décidé, en vertu des articles L211-1 et R211-1 et suivants du code de l'urbanisme :

- d'appliquer le droit de préemption urbain sur toute la zone UA du PLU ;

- de donner délégation au maire, conformément à l'article L2122-22-15 du code général des collectivités territoriales pour l'exercice du DUP (droit de préemption urbain) sur le périmètre retenu.

196365900

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS

Enquête publique

Enquête du 21 février au 9 mars 2020 à 11h00 pour modification de voirie dans les quartiers Champpeydrif, Bressieu, Beaulieu et Grangeasse. Dossier consultable en mairie. Toute personne pourra déposer ses observations sur le registre, papier ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur en mairie. Permanences de M. Georges RUSSIER, commissaire enquêteur, le 21 février 2020 de 9h00 à 11h00 et le 08 mars 2020 de 9h00 à 11h00.

196197200

LES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Dece Jointe w-3